

L'avenir main dans la main



La Brie francilienne, qui réunit les villes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie en communauté d'agglomération, a fêté ses deux ans d'existence le 1^{er} janvier 2012. Bordées de 4 000 hectares de forêts et raisonnablement urbanisées, nos deux communes forment un véritable bassin de vie, notamment grâce à l'organisation des voiries, des transports et de lieux de vie communs. À l'heure de la mise en place des premières pièces du puzzle du Grand Paris, notre intercommunalité prend de plus en plus tout son sens. Car main dans la main, nos deux villes entendent continuer à renforcer l'attractivité économique, à favoriser la cohésion sociale, à contribuer à la préservation de notre environnement et à offrir un service public de qualité. Premier chantier d'envergure : la construction d'un cimetière intercommunal paysager, inauguré le 14 janvier dernier, est un exemple qui montre la volonté de la Brie francilienne d'offrir aux Pontaultois et Roisséens des services que les villes seules n'auraient pu proposer. Bilan et perspectives du mariage de deux villes qui ont pris leur destin en main.



SUR LE WEB

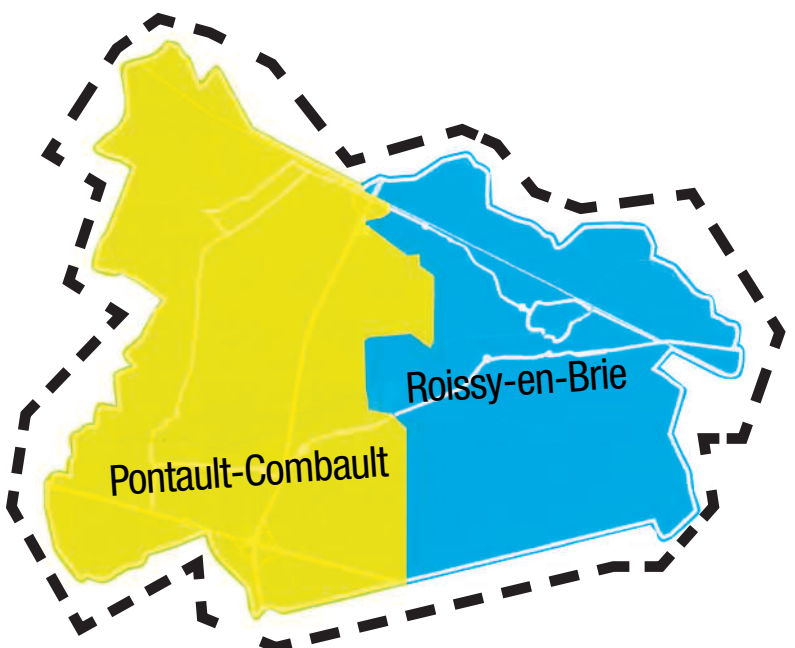


Le lancement de la Brie francilienne :
www.pontault-combault.fr

Le réseau Sit'Bus :
www.sitbus.fr

Les lettres d'informations et les procès verbaux de la Brie francilienne :
www.pontault-combault.fr /
Communauté d'agglomération
La Brie francilienne

Site de la ville de Roissy-en-Brie :
www.ville-roissy-en-brie.fr



Les compétences de La BRIE FRANCILIENNE

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace communautaire,
- développement économique,
- équilibre social de l'habitat,
- politique de la ville.

Outre les quatre compétences obligatoires prévues aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les compétences suivantes ont été transférées :

Compétences optionnelles

- Voirie,
- assainissement,
- eau potable,
- équipements culturels et sportifs,
- action sociale.

Compétences facultatives

- Études et réalisation de l'aménagement du Morbras et de ses berges, défense de l'environnement sur tout le bassin du rû du Morbras et des affluents,
- actions en faveur de la santé,
- aire d'accueil des gens du voyage,
- élaboration d'un Agenda 21,
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- domaine funéraire.

Les élus de la Brie francilienne, en présence du sous-préfet de Torcy Frédéric Mac Kain, ont inauguré le 14 janvier, le cimetière intercommunal. Situé près du Nautil, l'équipement, doté d'un jardin du souvenir et d'une salle d'hommages, peut accueillir plus de 2 000 places.

Une charte, des OBJECTIFS

La charte de La Brie francilienne confère à la communauté d'agglomération un certain nombre d'objectifs à poursuivre, qui fondent son projet de territoire :

- Répondre aux besoins des populations en termes de logements, d'équipements et de services ;
- favoriser le développement économique et l'emploi ;
- créer les moyens d'un accès égal aux droits ;
- maintenir et diversifier l'activité agricole ;
- valoriser les espaces naturels ;
- développer des moyens de transport contournant l'usage de la voiture, notamment les circulations douces.

La réalisation d'un Agenda 21, inscrite dans les statuts, décline le projet porté par La Brie francilienne dans une perspective de développement durable conduisant à un aménagement respectueux de l'environnement et au respect des équilibres entre les zones urbanisées et les zones naturelles.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA BRIE FRANCILIENNE

- **57 000** habitants
- **550 000** visiteurs par an au Nautil
- **50 MILLIONS D'EUROS** de budget annuel de fonctionnement
- **2 726 HECTARES**, la superficie du territoire dont 1 181 hectares urbanisés et 1 545 hectares de surfaces agricoles, réservées ou boisées
- **28 ÉLUS** au Conseil communautaire



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DEPUIS 2010

- Construction d'un cimetière intercommunal paysager avec plus de 2 000 places ;
- adhésion à la plateforme locale Melun Val-de-Seine initiatives, pour l'aide à la création d'entreprises ;
- transfert de la zone d'activités des Arpents et du secteur économique des Grands-Champs à Roissy et du parc de Pontillaut et des Arpents de Pontault-Combault ;
- transfert de la Maison de la justice et du droit et des actions de prévention de la délinquance (espace médiation, relais collèges) ;
- transfert du centre médico-sportif de Pontault-Combault ;
- rénovation du Nautil ;
- réalisation d'un Programme local de l'habitat (PLH) ; afin de mieux répondre aux besoins des populations en matière de logement ;
- construction d'un bassin de rétention d'eau pour lutter contre les inondations rue des Berchères.



QUESTIONS à...

Monique Delessard,
MAIRE DE PONTAULT-COMBAULT

Vous présentez, le 15 février, votre candidature à la présidence tournante. Votre ambition ?

Je tiens tout d'abord à féliciter Sylvie Fuchs, maire de Roissy-en-Brie, pour avoir mené à bien les différents projets lancés sous sa présidence depuis deux ans. J'aurai l'honneur de poursuivre le travail engagé auprès des élus de la Brie francilienne et de nos populations. J'entends mener une politique garantissant à notre projet communautaire le succès qu'il mérite. Et mon ambition reste la même : construire ensemble l'avenir de nos territoires, grâce à une intercommunalité fiable, souple et performante !

Quel bilan tirez-vous après deux ans d'union ?

Nous avons effectué un très bon travail de coopération, où nous n'avons jamais eu à imposer une décision à l'une des deux villes. Nous avons travaillé en négociation constante, et avons réussi à instaurer une relation de qualité entre nous, avec un travail efficace qui, dans un premier temps, s'est appuyé sur les cadres, employés et équipements des deux villes. Progressivement, nous allons continuer à intégrer des collaborateurs propres à la Brie francilienne, dans les nouveaux locaux de la Brie à Roissy-en-Brie. Le bilan est donc, à mes yeux, positif. Beaucoup de travail a été effectué. Non seulement les objectifs fixés il y a deux ans ont été atteints, mais l'administration est aujourd'hui autonome et en état de fonctionner.



ET LES IMPÔTS DANS TOUT ÇA ?

Depuis le lancement de la Brie francilienne, les feuilles d'impôts des habitants n'ont pas été alourdies. L'intercommunalité est financée par les compensations versées par l'État, depuis la suppression de la taxe professionnelle prélevée par les deux villes. La 2^e ressource est la dotation générale de fonctionnement apportée par l'État. La 3^e sera le développement du secteur économique, facteur de ressources et d'emplois.



QUESTIONS à...

Jean-Claude Gandrille,
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ
à L'INTERCOMMUNALITÉ

Quels sont les prochains grands projets/travaux ?

Une réflexion est en cours avec les médecins du territoire sur l'ouverture, ou non, d'un service d'accueil de médecine de proximité. Une seconde réflexion, qui n'est pas liée à la fermeture de la clinique La Francilienne, touche à la conception d'un projet d'équipement de santé. Par ailleurs, la ville entend accompagner la création d'un plateau pluridisciplinaire de santé, porté par la Générale de santé. Et, bien évidemment, nous allons continuer à poursuivre la modernisation du Nautil, et soutenir le développement de l'activité économique, avec en point d'orgue, l'ouverture prochaine du centre commercial des Quatre chênes.

D'autres villes pourraient-elles, à terme, rejoindre la Brie francilienne ?

C'est un objectif à moyen terme ! Nous ne resterons pas à deux communes. Après une étape constructive avec Roissy-en-Brie, il sera l'heure, dans un premier temps, de regarder vers le nord avec le pôle de Mame-la-Vallée. Grâce à notre expérience, nous avons en effet pour ambition de créer des liens d'accessibilité et de compétence avec ce territoire fort de son pôle d'excellence de la cité Descartes et de son dynamisme en matière de création d'entreprises. Notre volonté n'est pas de construire des villes-dortoir, mais bien un espace urbanisé où l'on peut vivre, étudier et travailler.